

Charte de l'Agriculture paysanne

Les dix principes de l'agriculture paysanne

- 1- Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
- 2- Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
- 3- Respecter la nature
- 4- Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- 5- Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- 6- Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
- 7- Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
- 8- Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- 9- Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- 10- Raisonner toujours à long terme et de manière globale